

## RESUME

Dans le cadre du protocole Harkin –Engel signé en septembre 2001, la menace d'interdiction d'accès au marché américain pesait sur le cacao ivoirien, pour défaut de certification de son processus de production au 1<sup>er</sup> juillet 2005. La certification visée est relative à la question des pires formes du travail des enfants dans la cacaoculture.

La Côte d'Ivoire a géré cette menace en apportant une réponse durable et multiforme à la problématique ainsi posée. La réponse apportée a été aussi bien juridique, institutionnelle, qu'opérationnelle.

Cela a abouti au report au 1<sup>er</sup> juillet 2008 de l'échéance de la certification du processus de production de cacao sur 50 % des zones de production.

**En raison du délai imparti et des disparités entre les zones de production, la Côte d'Ivoire et l'industrie du chocolat ont reconnu la nécessité de catégoriser ces zones en vue de définir un échantillon représentatif des zones d'intervention.**

L'étude menée est une analyse statistique des données secondaires disponibles. Elle a permis, à l'aide de variables potentiellement liées à la situation de l'enfant dans la cacaoculture, de distinguer trois (3) catégories de départements producteurs de cacao en Côte d'Ivoire :

- catégorie 1 : les départements de cette catégorie se caractérisent par une faible production de cacao, une forte autochtonie, un fort taux d'analphabétisme, une forte proportion d'enfants et une faible part de l'agriculture dans l'économie. On y dénombre 20 départements, contribuant à hauteur de 2 % à la production nationale de cacao ;
- catégorie 2 : les départements s'y trouvant se distinguent par une production moyenne, une diversité moyenne de la population et un fort taux d'alphabétisation de la population agricole. Elle regroupe 14 départements, contribuant à hauteur de 11 % à la production nationale de cacao ;
- catégorie 3 : dans cette catégorie, les départements sont caractérisés par une forte production de cacao, une forte diversité de la population, un fort taux d'alphabétisation, une faible proportion d'enfants et une forte part de l'agriculture dans l'économie. Elle regroupe 17 départements, contribuant pour 87 % à la production nationale de cacao.

Sur cette base, les unités statistiques étant le producteur de cacao et l'enfant, l'étude a recommandé une erreur marginale de 5 % pour le calcul de la taille de l'échantillon. Cela donne un échantillon total de 7 304 producteurs et 30 677 enfants à enquêter dans les trois catégories de zones productrices.

